

Thompson faisait le sien, et qu'il ne reçoive pas. Il n'y a rien de déshonorant à ne pas recevoir, et je ne considère pas que ces réceptions fassent partie de ses fonctions, surtout si en agissant ainsi il dépense l'argent qu'il devrait mettre de côté pour sa famille. Le Canada est un pays démocratique, et nous ne devons pas établir de pareils précédents. Je suis obligé de voter contre cette proposition, bien que je le fasse avec regret. Il peut se présenter des cas, où un premier ministre soit emporté subitement et laisse sa famille dans l'indigence, et alors je ne m'opposerais pas à ce qu'on lui votât une certaine somme. Je ne voudrais pas que la famille d'un homme qui a occupé une haute position et qui est mort subitement, fût dans l'obligation de gagner sa vie, mais tel n'est pas le cas pour la famille du feu premier ministre; et tout en professant le plus grand respect pour la mémoire de sir John Thompson, je ne crois pas que nous devions voter une pareille somme.

M. CASEY : Comme il s'agit d'une question sur laquelle chacun vote et parle comme il l'entend, je crois devoir dire quelques mots, pour faire connaître ma manière de voir autrement que par mon vote. Je ne puis admettre avec l'honorable député de Guysboro (M. Fraser) que les remarques de l'honorable député de Montréal-ouest règlent la question. La proposition n'est pas faite à la Chambre sur ces remarques. Bien qu'elles fussent faites avec de bonnes intentions et de bonne foi, elles ne constituent peut-être pas le meilleur argument qu'on puisse trouver en faveur de la proposition.

Je ne crois pas non plus, comme le prétend l'honorable député de Guysboro, qu'en votant cette somme nous établissions un précédent pour les familles de tous les premiers ministres à venir, car je ne voudrais pas sanctionner un pareil précédent. Cependant, je suis d'accord avec l'honorable député de Guysboro lorsqu'il dit qu'il ne s'opposerait pas à l'octroi d'une certaine somme dans le cas d'une mort subite, si la famille restait sans subsistance et était obligée de changer de condition sociale et de gagner sa vie. Comme le chef de l'opposition et comme l'honorable député d'Oxford-sud, je crois que nous sommes en présence d'un de ces cas. Le sentiment populaire que j'ai eu occasion de constater plus d'une fois, a fixé la somme à \$25,000, mais je ne crois pas que la famille puisse vivre avec l'intérêt de cette somme, et si elle vit à même le capital, il ne durera pas longtemps. Je considère donc que nous ne donnons pas à la famille de sir John Thompson une somme suffisante pour terminer son éducation et vivre selon la position qu'elle occupait autrefois.

Une VOIX : Pourquoi cela serait-il nécessaire ?

M. CASEY : J'expliquerai ma manière de voir sur ce point, un peu plus tard. Je ne vois aucune objection au principe que dans un cas comme celui-ci, l'Etat intervienne pour empêcher les familles des premiers ministres défunts de renoncer entièrement à la position sociale qu'elles occupaient. C'est la proposition émise par l'honorable député de Guysboro, et je ne vois pas la différence qu'il fait entre le cas actuel et celui dans lequel il serait en faveur d'une allocation. Il ne faut pas oublier que si sir John Thompson a passé les dernières années de sa vie dans une position élevée et assez bien rétribuée, il n'en a pas toujours été ainsi. Il a commencé sans aucune fortune, et arrivé à l'époque

où il aurait pu faire des économies pour sa famille, tout son temps a été pris par des fonctions publiques, soit comme juge, soit comme ministre. Je ne veux pas aller jusqu'à dire que ces fonctions donnent à celui qui les occupe, un lien sur l'Etat, mais je considère qu'une longue carrière au service du pays jointes aux circonstances spéciales de sa mort et de sa position financière, sans constituer une réclamation dans le sens absolu, en font un cas qui fait, en quelques sorte, un devoir à l'Etat d'intervenir, et je dis, avec mon chef, que la proposition qui nous est faite doit être votée.

J'ajouterai qu'un cas semblable s'était déjà présenté. Lorsque l'honorable Alexander Mackenzie après être descendu du pouvoir, est mort et a laissé une veuve sans fortune c'eût été une démarche honorable et opportune de la part des honorables membres de la droite de demander au parlement de lui voter une certaine somme en reconnaissance des services indiscutables que son mari avait rendu au pays. Le cas de M. Mackenzie, d'après moi, justifiait plus que le cas actuel, un don public, et cependant on ne l'a pas fait. Je crois que les ministres regrettent de ne l'avoir pas demandé dans le temps; mais si on n'a pas fait alors ce qu'il fallait faire, ce n'est pas une raison pour ne pas le faire aujourd'hui.

Quant à la manière dont un premier ministre doit employer son argent, je ne crois pas que ce soit le temps et le lieu d'engager une pareille discussion. Je suis convaincu que tout démocratique que soit le Canada, si un premier ministre ne recevait pas quelque peu libéralement, ses adversaires politiques l'accuseraient d'avarice. Il y a aussi d'autres dépenses que les frais de représentation. Il est appelé à en faire beaucoup d'autres, qui n'ont rien à voir avec les réceptions. Il est obligé de répondre à beaucoup de demandes, et je partage l'opinion de l'honorable député d'Oxford-sud, qu'il est très difficile pour un premier ministre de faire des économies.

Il est vrai aussi, comme le dit l'honorable député de Maskinongé (M. Legris), qu'il y a beaucoup de familles moins riches que celle de sir John Thompson, et qui se trouvent très bien. Cela peut être vrai, mais n'empêche pas que dans les circonstances, cette famille peut être loin d'être dans l'aisance.

Pour toutes ces raisons, j'en suis venu à la conclusion que tout se résume à une question de chiffres, et puisque le gouvernement qui savait que la question est délicate et serait discutée devant la Chambre, a pris la responsabilité de demander cette somme, en la fixant probablement au plus bas chiffre possible, et connaissant dans quelles circonstances se trouve la famille, je suis obligé d'approuver l'attitude prise par mon chef plutôt que celle prise par l'honorable député de Huron (M. Macdonald).

M. SCRIVER : C'est toujours une tâche désagréable d'avoir à s'opposer à une demande comme celle-ci et de paraître s'ériger en adversaire d'une veuve et d'orphelins. Mais avant de prendre une décision définitive je désirerais avoir quelques renseignements que je n'ai pas; et j'espère que ceux qui ont mis ce crédit dans les estimations seront en état de me les fournir.

Je partage l'opinion des orateurs précédents qui ont prétendu que si Lady Thompson a ou doit avoir \$50,000 elle pourra vivre à l'aise et honorablement,